

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019 à 19 heures

Présents : Mmes et Mrs BAYLET, RIQUIER, ETCHART, LATXAGUE, GAUSSET, MONFORT, TERRER, RAUD, SALLABERRY, DESTRIKATS, SABAROTS, MIRAILH, LASTRA

Absents : Mmes et Mrs DARRORT (pouvoir à Mme RIQUIER), BEHOTEGUY (pouvoir à Mr LATXAGUE), DUFOURG, MIREMONT (pouvoir à Mr DESTRIKATS), GAPP (pouvoir à Mr BAYLET)

Secrétaire de séance : Mr LASTRA

BUREAU MUNICIPAL

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

EAU ASSAINISSEMENT

Le syndicat EMMA (Eau Marensin Marenne Adour) issu de la fusion du SMBVA (Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Adour) et du SIEAM (Syndicat Intercommunal Eau Assainissement du Marensin), comprenant 30 communes, a tenu son premier conseil syndical. Mr BETBEDER Francis a été élu président et Mr POMMARES Frédéric confirmé comme directeur.

Parmi les autres décisions prises, il a été voté, à l'unanimité, le maintien du prix de l'eau en 2019 tel que celui de 2018 (celui-ci est inférieur à celui de 2012 lorsque la Lyonnaise des Eaux était le délégataire de service public).

ACTION SOCIALE

Tous les colis de Noël ont été distribués. Pour faciliter cette distribution, il serait souhaitable d'indiquer, avec le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des bénéficiaires.

EXTENSION ET REHABILITATION DES LOCAUX SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Réunion de chantier

Les dates d'intervention du charpentier ont été précisées : du 18/02 au 3/03 (vacances scolaires) pour le prolongement du toit de la maternelle, à partir du 25/02 pour le toit du bâtiment neuf ; les coursives de la maternelle devraient également être érigées durant les vacances scolaires mais il faudrait prévoir un autre cheminement pour les élèves pour la première semaine après les vacances au cas où ce travail ne serait pas terminé. Il faut prévoir de vider la dernière classe de maternelle le dernier jour de classe.

Electricité

Raccordement au transformateur : 0€ pour la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Eclairage extérieur vers le bâtiment neuf : 4870 € pour la Commune. Des précisions seront demandées au SYDEC.

Avenant OYHAMBURU

Suite à une décision du bureau de contrôle, un dallage sur plots est obligatoire ce qui entraîne une majoration de 343€55 TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Demande de subventions

Une demande de subventions pour les travaux à effectuer en 2019 sera envoyée à différents organismes avec le montant souhaité :

DETR : 606365€, FEC : 30000€, CAF : 88138€, Conseil Départemental : 132300€, Communauté des Communes : 66150€.

Il sera pris 592960€ sur les fonds libres communaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Café des Fleurs

Diverses interventions ont été effectuées : isolation du toit, climatisation, tous les appareils sur site testés et réparés, table centrale et étagères changées en cuisine.

Autorisation accordée pour installer une antenne parabolique.

Contrat pris avec l'APAVE (gaz, électricité).

Devis pour ramonage des hottes de cuisine demandé.

Mosaïque

Le fonctionnement de la PAC demande de plus en plus de réparations.

Il faudra réfléchir soit à un changement de la pièce actuellement défectueuse, soit à un changement de la PAC en entier, soit à l'installation d'un nouveau mode de chauffage (consulter le contrat de la PAC).

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 NOVEMBRE 2018

- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

L'avis de la CLECT est validé (20 pour, 2 abstentions).

Montant à verser pour Saint André de Seignanx : 4466,28€

- Adhésion à la SCIC Organisme Foncier Solidaire Coopérative Foncière Aquitaine

Adopté à l'unanimité.

- Soutien à la production de logements locatifs sociaux : «L'airial» à Saint Martin de Seignanx

Approbation des termes de l'avenant n°2 à l'unanimité.

- Aménagement du chemin de Grand-Jean à Saint Martin de Seignanx

Approbation de l'avenant de 16645,86€HT pour l'entreprise COLAS.

- Avis sur la modification des statuts du Syndicat Mixte du Bas Adour

Approbation à l'unanimité.